



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1er SEPTEMBRE 2024
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC LANTHIER (ARLL)**

Conseil d'administration: Étaient présents : Lucie Hurtubise, Danielle Pilon, Annie Légaré, Marie-Claude Vinay, Chantal Gauthier, Pierre Desjardins et Alice Roy. Étaient absents : Michel Pelletier et Francine Chaussé.

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 9h30

Madame Lucie Hurtubise souhaite la bienvenue à l'assemblée. Sont présents 21 membres, la liste des personnes présentes est jointe en Annexe A.

2. Nomination d'une ou d'un président (e) et d'une secrétaire

Il est proposé à l'unanimité de nommer madame Lucie Hurtubise à titre de présidente de l'assemblée. Madame Alice Roy agira comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Des points sont ajoutés dans le varia de l'ordre du jour (voir varia).

Il est proposé par Danielle Pilon, appuyée par Pierre Desjardins d'adopter l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 3 septembre 2023

Il n'y a pas eu lecture du procès-verbal de l'AGA du 3 septembre 2023 puisque tout le monde a eu la possibilité de le consulter durant l'été.

Il est proposé par Robert Nadon secondé par Jean Guérin, d'adopter ce procès-verbal.

5. Présentation du Conseil d'administration 2024-2025

Les membres du Conseil d'administration se présentent tour à tour.

6. Mot de la présidente

La présidente, Lucie Hurtubise, remercie les membres de s'être présentés à l'AGA et pour le respect de la consigne de ne pas naviguer après la grande crue des eaux qui a suivi les pluies diluviennes du mois d'août. Cette action a permis de protéger nos rives ainsi que les quais et autres équipements qui se sont retrouvés dans une situation précaire.

La consigne est également donnée de se nommer avant de poser une question après l'exposé d'un point à l'ordre du jour.

7. Transport Canada et réglementation sur la navigation (Lucie)

La présidente, Lucie Hurtubise, a assisté au 11^e forum des lacs organisé par le RAPHL ou le Regroupement des associations pour la protection des plans d'eau des Hautes Laurentides le samedi 17 août dernier à Mont-Laurier.

Deux points étaient à l'ordre du jour :

1) La végétalisation des rives.

Une intéressante présentation du Cobali exposait les astuces de plantation et la re-végétalisation de la bande riveraine. Un dépliant sur les végétaux indigènes de la bande riveraine est disponible pour les membres intéressés.

2) Les impacts des changements de la réglementation à la navigation.

Daniel Piché de la Coalition navigation a expliqué les impacts des changements récemment adoptés par le gouvernement fédéral concernant le processus de réglementation sur nos lacs et rivières.

Il avait été annoncé en 2023, par la ministre du Revenu national, Marie-Claude Bibeau, que le processus de réglementation de la navigation serait simplifié.

En réalité, il semble que les seuls changements survenus ont été de donner au ministre des Transports de nouveaux pouvoirs qui permettront d'accélérer le processus et non de le simplifier. Le délai pourrait par exemple passer de six à trois ans pour l'obtention d'une restriction à la navigation.

Le processus pour obtenir une restriction à la navigation comporte de nombreuses étapes et demande qu'on y mette beaucoup de temps et d'argent. À titre d'exemple, il aura fallu dix ans et plus de 40 000,00\$ à la municipalité de Nominique pour obtenir une restriction sur le lac Ste-Marie. On peut comprendre que la plupart des petites municipalités refusent d'entreprendre ce combat, car elles n'ont ni les ressources ni l'argent pour le faire et ce, malgré le soutien informatif et légal offert par la Coalition Navigation.

L'idée d'une restriction à la navigation concernant une limite de vitesse ou de puissance de moteur sur le lac Lanthier ne semble pas envisageable à court terme.

À la question de la présidente concernant la possibilité d'installer des bouées limitant la vitesse dans les passages étroits du lac, monsieur Piché a répondu qu'il est interdit de le faire sans avoir obtenu une restriction au préalable. Il propose toutefois l'installation de bouées de rivage avec un message du genre : " Passage étroit, attention à vos vagues. "

Plusieurs municipalités demandent de légiférer concernant les bateaux à vagues (wave boats), ce qui donne une lueur d'espoir pour les petits lacs.

Questions des membres présents :

Rose-Marie Schneeberger demande s'il y a des bateaux qui ne devraient pas être sur notre lac et souligne le paradoxe entre la re-végétalisation des berges demandée par la Ville et le fait que des bateaux à vagues causant des dommages aux rives ne soient pas interdits puisqu'ils ruinent les efforts de re-végétalisation en déracinant les plantes par la vague qu'ils génèrent. La valeur des propriétés est affectée par la destruction des rives ce qui affecte en retour la qualité de l'eau.

On lui répond que pour l'instant, on ne peut malheureusement rien n'y faire. Même au milieu du lac, il n'y a pas la distance requise pour le bateau à vagues et que ce bateau déplace une colonne d'eau de 7 m de profondeur qui remue beaucoup de sédiments au fond du lac. La vague dépend de la configuration du bateau, de la vitesse, etc. Comme mentionné dans la présentation, plusieurs municipalités aimeraient légiférer sur cet enjeu. Notre lac n'est pas adéquat pour ce genre de bateaux.

La discussion se poursuit impliquant M. Therrien, un conseiller à la Ville et des résidents. Mme Louise Morin demande comment regrouper les forces pour faire avancer ce dossier. M. Therrien souligne que tous les lacs de la région ont le même problème (e.g. le lac Boileau). Le type de restriction reste à définir (abolition, vitesse, type de bateau.) Il faut démontrer le dommage causé pour chaque lac et faire appel aux associations de ces lacs. Odette Gadoury s'informe du nombre de résidents autour du lac. Lucie Hurtubise répond qu'il y en a 145 dont environ 40 membres qui y demeurent à l'année et que le lac compte environ 7 à 8 bateaux à vagues selon Robert Nadon. Isabelle Robichaud suggère qu'un sondage soit fait auprès des résidents concernant le bateau à vagues, mais Danielle Pilon souligne le fait qu'il est difficile de rejoindre tout le monde puisque tous les résidents ne font pas partie de l'ARLL. Marie-Claude Vinay ajoute qu'il serait intéressant que le sondage soit fait par l'ensemble des associations ou une autre instance pour dépersonnaliser le processus.

8. Projet 2024 (compte-rendu) et projet 2025 (Danielle Pilon)

L'association a obtenu une subvention pour son projet 2024 sur la campagne de sécurité nautique incluant la remise de sifflets nautiques à chaque membre cotisant.

Danielle parle du projet 2025 qui serait d'installer des bouées. Une demande de soumission pour les bouées de rivage sera faite. Ce projet est en lien avec la sécurité nautique et conséquemment en continuité avec le projet 2024.

9. Demande d'obtention d'une aire protégée concernant les terres publiques du bassin versant du lac (Marie-Claude Vinay)

Marie-Claude expose le projet qui vise à donner un statut d'aire protégée aux terres publiques autour du Lac Lanthier.

D'où vient ce projet ?

Le gouvernement du Québec a pris l'engagement d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire du Québec d'ici 2030. En 2024, le réseau d'aires protégées au Québec était de 17% du territoire terrestre et un peu plus de 10% des milieux marins et côtiers. Comme la cible du 30% du territoire protégé n'est pas encore atteinte, le gouvernement demande la participation du publique afin que la population lui indique quelles terres publiques devraient être protégées pour une conservation à long terme. Dans le passé, le processus pour déclarer une aire protégée pouvait être long; cette fois-ci, le gouvernement chercherait à faire les choses de façon accélérée.

Pourquoi protéger le territoire?

Le territoire est de plus en plus exploité pour ses ressources naturelles (exploitation forestière, minières, agricole) et pour le développement urbain, et il est bon de savoir quelles zones présentent un intérêt particulier sur le plan environnemental, pour ne pas en abuser. Cet exercice donne aussi un indice de désirabilité sociale pour les projets qui pourrait avoir des impacts environnementaux dans la région.

Qui peut déposer un projet?

Toute personne ou organisation qui souhaite conserver de façon permanente un milieu naturel en territoire public.

Quel territoire est ciblé?

Tout le territoire public de la province est ciblé - sauf le Nord-du-Québec. Dans les Laurentides, des projets seraient en préparation à Chutes St-Philippe et à Mont Tremblant. Les projets de territoire à protéger n'ont pas besoin d'être gros ni d'être très élaborés. Quand la nouvelle est sortie, des résidents du Lac Lanthier ont trouvé que ce serait une bonne idée de protéger les terres publiques qui constituent le bassin versant du lac, ce qui concerne surtout la partie au nord du lac Lanthier. La partie au sud du territoire est privée, mais les propriétaires de terres privées peuvent aussi demander que leur territoire soit protégé.

Objectifs de conservation (sélectionnez de 1 à 3 objectifs) :

- Espèce(s) animale(s) ou végétale(s) d'intérêt (espèces vulnérables)
- Diversité des espèces présentes
- Milieux humides ou aquatiques d'intérêt
- Milieux terrestres d'intérêt
- Écosystèmes (importants, représentatifs, services ex. corridors écologiques)
- Paysages d'intérêt
- Importance pour la pratique d'activités de plein air
- Importance culturelle en lien avec la nature
- Lieu de ressourcement d'importance

Il faut aussi préciser le niveau de protection qu'on aimerait donner au territoire : le plus restrictif étant celui de réserve écologique; d'autres niveaux existent comme celui de réserve pour la biodiversité qui permet la chasse, la pêche, le piégeage; ou un autre statut qui vise l'utilisation durable des ressources, par exemple. Il y a divers niveaux de flexibilité quant aux activités qui peuvent y être pratiquées.

Comment cela concerne-t-il les membres de l'association?

À cette étape-ci, des résidents du lac - membres de l'association – comptent remplir le formulaire du gouvernement. Un comité de travail s'est formé pour faire les démarches, incluant une biologiste qui a assisté à la présentation donnée aux municipalités à ce sujet. Le comité s'est entretenu avec Mme Marie-Pier Beauvais de l'organisme SNAP, organisme à but non lucratif, financé par le ministère de l'environnement pour aider la population à soumettre des projets. Ce n'est pas EN SOI un projet de l'association mais l'ARLL souhaite appuyer l'initiative. Des représentants du Lac Blanc se sont aussi montrés intéressés à appuyer le projet, les deux lacs étant étroitement liés.

Comment faire?

Il faut remplir, avant le 15 octobre 2024, un formulaire en ligne avec une carte du territoire à protéger et expliquer :

- Pourquoi il faut le protéger
- Les impacts sociaux et économiques potentiels, positifs et négatifs, liés à la protection de ce territoire

Tous les projets ont le même poids i.e. que l'on soit 1 personne ou 15 organismes à appuyer un projet, ça ne change rien. Ce qui compte, c'est la carte qui va attirer l'attention du ministère. C'est une bonne idée d'informer la municipalité pour qu'elle soit au courant qu'un projet est proposé. La MRC doit aussi donner le feu vert pour que le projet soit analysé (pas nécessairement approuvé). Le gouvernement recueille toutes les propositions, fait les vérifications nécessaires de son côté puis choisit les aires à protéger.

Appel à la contribution des membres :

Marie-Claude mentionne qu'il serait intéressant d'avoir la réaction des membres face à la protection de la nature autour du lac et si l'ARLL devrait adopter une résolution pour appuyer la démarche. Elle demande également aux membres, s'ils veulent contribuer de façon plus personnelle à cet effort, de venir nous rencontrer pour nous communiquer des informations ou des arguments qui nous aideraient à étayer le dossier, comme leurs observations sur des espèces à protéger et de nous donner leur avis sur les impacts positifs de la protection du territoire. Les impacts négatifs aussi sont à considérer.

Danielle Pilon ajoute que la zone à protéger irait jusqu'au lac Peinture et jusqu'au petit lac Lanthier.

Questions des membres présents :

Odette demande si cela empêcherait les coupes à blanc (ou coupe de régénération) et s'informe sur la façon de faire parvenir des photos pouvant servir à étayer le dossier. Marie-Claude Vinay répond que cela pourrait rendre le processus plus ardu pour l'exploitation forestière et Danielle mentionne qu'un tel statut pourrait protéger des mines et des coupes de bois. Les photos peuvent être envoyées par courriel ou Messenger.

M. Jean Guérin se demande si la chasse serait permise sur un territoire protégé. Ce serait le cas. Les pistes de ski de fond seraient également maintenues.

M. Therrien dit qu'il faut passer par l'Urbanisme pour la demande d'appui de la Ville. Finalement Rose-Marie Schneeberger fait la proposition d'aller de l'avant avec cette initiative.

Les 21 membres présents sont d'accord pour que L'Association soutienne le projet.

10. RSVL – lecture de transparence de l'eau (Annie Légaré)

Annie Légaré a fait un relevé de la transparence de l'eau le 31 août en remplacement de Michel Pelletier. Elle a obtenu une mesure de 2,3 m de clarté. Normalement, nous avons 3,4 m de clarté en moyenne. On constate encore l'effet des grandes pluies. L'apport de terre et de sédiments après la grande crue est venu troubler l'eau.

Informations sur la qualité de l'eau :

Marie-Claude Vinay mentionne que l'apport en phosphates semble diminuer et conséquemment suivre une bonne évolution possiblement dû au contrôle des fosses septiques et des produits ménagers sans phosphates. Limiter l'écoulement du compost peut également aider à diminuer les phosphates.

Danielle nous rappelle qu'en cas de déversement d'huile par exemple, on peut appeler les pompiers ou urgence environnement. Si un cas de négligence est noté, le propriétaire peut être poursuivi.

Si le myriophylle est détecté, il faut aviser l'environnement. Lucie réfère les membres au vidéo concernant le myriophylle sur le site web de l'association.

11. Compte-rendu de la journée du 27 juillet 2023 par Chantal Gauthier

Chantal Gauthier parle de l'activité du 27 juillet.

Belle participation sous le thème de la vie en rose. Une trentaine de personnes ont participé à cette journée. Cette activité se voulait plus inclusive cette année en donnant une place aux bateaux à moteur et a permis de faire connaissance entre voisins. Le CA souhaite refaire cette activité à l'été 2025.

12. Présentation des états financiers par Annie Légaré

Annie Légaré parle des états financiers que l'on peut retrouver sur le site web de l'association.

13. Invité : Matthieu Boileau; trappeur

M. Boileau s'occupe du contrôle des castors problématiques de la décharge avec M. Raymond Roy. Il a suivi la formation de trappeur requise pour effectuer le travail et il est rémunéré par la Ville.

Il suggère d'afficher un message sur le site de l'ARLL afin de protéger les arbres attrayants (aulnes, bouleaux, trembles, peupliers, petits érables) en bordure de lac avec du grillage à poules.

À la question de Mme Zampino sur l'existence de solutions plus durables, M. Boileau répond qu'il n'y a pas de travaux pouvant être faits pour régler le problème.

14. Élections des administrateurs

Alice Roy, Chantal Gauthier, Marie-Claude Vinay, Michel Pelletier et Pierre Desjardins terminent leur mandat cette année et sont donc en élection.

Présidente d'élections: Lucie Hurtubise agira comme présidente d'élection.

Secrétaire d'élections: Alice Roy agira comme secrétaire d'élection.

Selon nos statuts, notre CA est composé d'un maximum de onze (11) administrateurs dont les mandats sont de 2 ans.

Il y a donc 5 postes à combler.

La présidente déclare l'élection ouverte et accepte les propositions.

Propositions et mises en candidatures :

1. Il est proposé par Robert Nadon, secondé par Marie-Claude Vinay, la candidature de Alice Roy.
2. Il est proposé par Danielle Pilon, secondé par Guylaine Lachapelle, la candidature de Chantal Gauthier.
3. Il est proposé par Lucie Hurtubise, secondé par Robert Nadon, la candidature de Marie-Claude Vinay.
4. Il est proposé par Stéphane Gervais, secondé par François Dallaire, la candidature de Michel Pelletier.
5. Il est proposé par Annie Légaré secondé par Louise Morin, la candidature de Pierre Desjardins.
6. Il est proposé par Lucie Hurtubise, secondé par Danielle Pilon, la candidature de Louise Morin.
7. Poste vacant : pas d'autres candidatures

La présidente déclare la période de mise en candidature terminée.

1. Alice Roy accepte
2. Chantal Gauthier accepte
3. Marie-Claude Vinay accepte
4. Michel Pelletier qui est absent a fait part à la présidente Lucie Hurtubise qu'il souhaitait renouveler son mandat. Michel accepte.
5. Pierre Desjardins accepte
6. Louise Morin refuse

15. Varia

-Feux d'artifices

Robert mentionne que la ville de Tremblant, a interdit les feux d'artifices depuis plusieurs années et souhaite faire un suivi sur ce dossier.

M. Therrien dit que la Ville ne peut pas interdire aux détaillants d'en vendre. La Ville a une politique mais pas (encore) d'interdiction à ce sujet.

Il recommande aussi d'aller consulter la réglementation de la Ville au sujet des feux de bois : Pare-étincelles requis, pas de feux sur la bande riveraine etc.

-Chemin Papp a subi l'érosion.

Robert Danis s'enquiert du chemin Papp qui a subi beaucoup d'érosion après les grandes pluies du mois d'août et pour lequel la Ville n'intervient pas.

M. Therrien précise que selon le ministère des Transports, les chemins privés sont la responsabilité du propriétaire. Il peut y avoir une entente pour le déneigement et pour faire le grattage de route (*gratter*) à l'occasion. La Ville achète pour la somme d'un dollar le chemin s'il est conforme c'est-à-dire si l'on peut y circuler avec un camion de pompier, une ambulance, etc.

-Pistes de ski de fond l'hiver sur le lac

Louise Morin souhaite encourager les gens qui font des pistes de ski de fonds en payant leurs frais d'essence ce que l'ARLL a déjà proposé aux bénévoles qui les tracent.

Une carte cadeau pour de l'essence pourrait être offerte à Alain Jacob et à Serge Lanoix qui se dévouent à cette cause.

-Croque-livre au pavillon de l'association (boîtes aux lettres)

Lucie Hurtubise propose d'installer un dépôt à livres au Pavillon et devant l'enthousiasme des membres, Robert se propose d'en construire un.

-Nichoirs pour les hirondelles sur les terrains des particuliers

La présidente encourage les membres à faire des cabanes pour la protection des hirondelles. Des plans sont disponibles sur Internet.

16. Levée de l'assemblée

Les sujets étant épuisés, Louise Morin propose la levée de l'assemblée et François Dallaire seconde.

Notes et rédaction : Lucie Hurtubise, Marie-Claude Vinay et Alice Roy

ANNEXE A

Membres présents :

Dallaire, François
Danis, Robert
Desjardins, Pierre
Gadoury, Odette
Gauthier, Chantal
Gervais, Stéphane
Guérin, Jean
Guillemette, Johanne
Hurtubise, Lucie
Lachapelle, Guylaine
Légaré, Annie
Morin, Louise
Nadon, Robert
Pilon, Danielle
Robichaud, Isabelle
Roy, Alice
Schneeberger, Anne-Marie
Vinay, Marie-Claude
Zampino, Bianca

Trappeur lac :

Boileau, Mathieu

Conseiller municipal:

Therrien, Gilbert